

Compte-rendu du Conseil Municipal du jeudi 8 novembre 2018

Présents : Francis Laguerre, Daniel Alard, Gilbert Dupuy, Xavier de Ferluc, Patricia Laurent, Janine Pascal, Pascal Philip, Julie Porte-Trauque.

Absents : Pierrette Léro (donne procuration à Patricia Laurent)
Rémi Piquemal (donne procuration à Xavier de Ferluc)

Secrétaire de séance : Patricia Laurent

Le compte rendu du conseil municipal du 6 septembre 2018 est approuvé à l'unanimité

1 - Implantation d'antennes

Stéphane Bastide de la société Axians et représentant de Viasat soumet le projet d'implantation au Prat d'Albis sur une parcelle communale de 500 m² de deux antennes de 10 m de haut et de 9 m de diamètre, consistant à synchroniser des satellites. Proposition de 10 000 € de location par an.

Le conseil rejette cette proposition d'implantation par 5 voix contre, 4 pour et une abstention.

2 – Extinction éclairage public dans certains hameaux

Une demande a été faite par certains administrés habitant les hameaux les plus élevés (La Citadelle et Béziou notamment), d'éteindre l'éclairage public de 23h (ou 24h) jusqu'à 6h du matin. Le hameau du Pech ne sera pas concerné car il dépend d'un autre transformateur. Le coût de cette opération représente 350 € et concerne 10 points lumineux. Le conseil se prononce favorablement (8 pour ; 2 contre), à condition de consulter préalablement toutes les personnes concernées.

3 – Com d'Agglo : charges transférées

La commission locale d'évaluation des charges transférées s'est réunie au siège de l'Agglo et a pris en compte les communes qui connaissent un changement par rapport à 2017 en ce qui concerne l'attribution de compensations (Foix et Saint-Paul-de-Jarrat). La commune de Prayols n'est pas concernée par ces modifications et continuera à percevoir 142 347 € au titre de la TPU. Décision validée à l'unanimité.

4 – Voirie communale et pluvial

Pour ce qui concerne la subvention complémentaire à la DETR 2018 obtenue par la commune au titre des fonds de concours attribués par la Communauté d'Agglomération, nous avons obtenu pour la Place de la Mairie une enveloppe de 11 490,71 €. Il s'agit de valider cette participation par délibération. Le Conseil approuve à l'unanimité.

A partir de 2019, la Communauté d'Agglomération prend en charge la gestion de la DETR concernant la voirie et subventionnera ces travaux complémentaires sous la forme de fonds de concours. Nos projets doivent être déposés le 9 novembre pour les deux années à venir.

Le technicien en charge de ce domaine est venu sur le terrain pour faire établir des devis. Ont été retenus le tronçon du Pech (30 870,50 € HT soit 37 044,60 € TTC), le pluvial du tennis (1 777,40 € HT soit 2 132,88 € TTC) et le pluvial de Tarnas (15 785,40 € HT soit 18 942,48 € TTC).

Pour le chemin du Ciraret (18 425 € HT soit 22 110 € TTC), le chemin de Tarnas (25 099,20 € HT soit 30 119,04 € TTC) et le chemin du Martinet (13 865,65 € HT soit 16 638,78 € TTC), il faudra voir dans une future programmation. L'ensemble du conseil valide ces propositions.

Pour ce qui concerne le pluvial établi (il y a plus de trente ans) entre le cimetière et le chemin de la Prade, il a été décidé d'engager le cabinet Privat-Courtieu chargé de régulariser cette situation pour une prestation de 1 400 € HT soit 1 680 € TTC pour l'analyse technique et juridique, plus une prestation complémentaire à la demi-journée (300 € HT) selon les besoins. Accord unanime du conseil municipal.

5 – Décisions modificatives

Il faut abonder certains chapitres par les chapitres excédentaires pour pouvoir honorer les dépenses de fin d'exercice et notamment pour la salle polyvalente (dont on relève une plus-value de 13 % sur le projet initial). Ce rééquilibrage nécessite un prêt relais de 39 631 € en attendant de toucher la TVA (en 2020) et les subventions au fur et à mesure de l'examen des dossiers. Accord unanime du conseil.

6 – Dossier DETR 2019

On doit communiquer à la Préfecture (pour le 31 décembre) notre intention de demander une subvention au titre de la DETR 2019. Il faudra penser à changer le véhicule (C15) car le contrôle en avril risque de ne pas passer. Pour le tracteur, il faudra encore attendre ; on vient d'engager 3 500 € pour les freins et l'embrayage. Il faudra aussi prévoir l'implantation de bornes à incendie et/ou de citernes à la suite du passage du spécialiste du SMDEA en charge de ce domaine. Le conseil opte pour deux demandes : le véhicule en premier et la couverture incendie en deuxième. Les autres subventions complémentaires seront demandées (FDAL).

7 – Questions diverses

a – Solidarité Aude

A l'initiative de Pierrette Léro en charge de la commission sociale, une commune de l'Aude de la taille de Prayols (Aragon) touchée par les inondations d'octobre a été contactée pour répertorier leurs besoins qui sont d'ordre financier. Le conseil est d'accord sur ce principe, décide de leur attribuer une subvention de 700 €.

b – PLU

Après la réunion avec les partenaires associés, le règlement graphique est en cours de validation avant la présentation du PLU à l'enquête publique dans un délai de trois mois après que le conseil ait délibéré sur ce règlement (fin décembre ou début janvier).

c – Tour de France

L'arrivée du tour aura lieu au Prat d'Albis le 21 juillet 2019. Les maires de l'ancien SIEMACOF, c'est-à-dire pour la plupart ceux de l'ancienne communauté de communes du Pays de Foix ont été réunis au Conseil Départemental pour préparer cet événement en collaboration avec les autres partenaires concernés.

d – 11 novembre

Présentation de cette manifestation conformément au programme distribué dans les boîtes aux lettres.

e - Marché dominical

Les conseillers municipaux sont d'accord pour faire à nouveau un tour de rôle pour l'installation et le suivi au démarrage du marché du dimanche. Un tableau sera proposé pour s'inscrire.

d – Coupe usagère

14 inscriptions pour 2019-2020.

La séance est levée à 21h.